



Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation culturelle et artistique

13-15 février 2024, Abou Dhabi, Émirats arabes unis

Note d'orientation pour les Sessions thématiques

Session thématique 1 : L'accès équitable à l'éducation culturelle et artistique

Garantir un accès équitable à la culture et à l'éducation constitue non seulement le fondement de la réalisation des droits à l'éducation et à la culture, mais également de l'ensemble des libertés et droits fondamentaux y afférents. L'accès équitable à l'éducation culturelle et artistique s'inscrit dans la condition préalable d'une suppression de tous les obstacles que peuvent rencontrer un apprenant, qu'il s'agisse d'infrastructures, de ressources limitées, ou de toutes formes d'exclusion. Il s'agit ainsi d'assurer la disponibilité d'espaces physiques, numériques et mixtes qui puissent réunir divers acteurs des champs de la culture et de l'éducation afin de susciter leur engagement, d'encourager des dynamiques de cocréation et de jouir d'une éducation et d'expériences culturelles riches, et de qualité, tout au long de la vie. En outre, cela dépend d'un engagement en faveur de l'inclusion, mais également d'un processus dynamique et collaboratif qui reconnaît pleinement les besoins et les contributions de divers apprenants et éducateurs, en particulier ceux issus des groupes les plus vulnérables et les plus marginalisés au sein de nos sociétés.

Cette première Session thématique aura pour objectif de faire entendre les voix d'une diversité d'acteurs en vue d'identifier les lacunes relatives à l'accès à une éducation culturelle et artistique de qualité. Celle-ci permettra également d'encourager le partage de bonnes pratiques et des enseignements acquis pour relever les défis et assurer un accès équitable à une diversité d'expériences d'éducation culturelle et artistique, en direction des générations d'aujourd'hui et de demain.

Questions destinées à guider l'intervention de votre pays/institution :

- Quels sont les obstacles systémiques qui empêchent de garantir un accès équitable à une éducation culturelle et artistique de qualité ? Parmi ces obstacles, quels sont ceux relevant en particulier de l'éducation culturelle et artistique ?
- Avez-vous des exemples d'approches prometteuses, notamment fondées sur des données, qui permettraient de combler ces lacunes à l'échelle mondiale ?
- Quels sont les défis identifiés, les bonnes pratiques et les enseignements tirés de ces approches?
- Comment l'éducation culturelle et artistique contribue-t-elle à l'inclusion des apprenants les plus démunis ou issus de groupes vulnérables ? Comment ces approches peuvent-elles être adaptées et appliquées à des différents contextes ?
- Comment les technologies numériques peuvent-elles améliorer les processus d'enseignement et d'apprentissage de manière à garantir un accès égal à une éducation culturelle et artistique de qualité ?

<u>Session thématique 2</u> : L'apprentissage de qualité et pertinent tout au long de la vie dans et à travers la diversité culturelle

Une éducation culturelle et artistique de qualité doit être adaptée au contexte et être pertinente au regard des manières d'apprendre, d'être et d'agir des apprenants, dans un lieu donné et à un temps donné. Elle

s'appuie sur la culture et les arts en tant que sources inépuisables de significations aussi bien à l'échelle individuelle que collective – regroupant les connaissances et les langues autochtones, les épistémologies locales mais également les savoirs relatifs au patrimoine bâti, aux expressions vivantes et aux autres expressions culturelles et créatives – et, ce faisant, ces derniers informent et enrichissent des approches éducatives holistiques visant à promouvoir la citoyenneté mondiale et l'appréciation de l'environnement et de la diversité culturelle. Cette approche s'inscrit dans des contextes d'apprentissage adaptés à divers lieux, y inclus les musées, les bibliothèques, les salles de spectacles, les sites patrimoniaux et les centres communautaires, pour n'en citer que quelques-uns.

En outre, l'éducation culturelle et artistique devrait être dispensée tout au long de la vie. Cela concerne non seulement les services de garde et d'éducation de la petite enfance, mais également la disponibilité d'expériences d'éducation culturelle et artistique cocréées tout au long de la vie, y compris des possibilités d'apprentissage et d'échange intergénérationnels et interculturels. Enfin, une éducation culturelle et artistique de qualité, assurée tout au long de la vie, ne peut être conçue et mise en œuvre qu'en concertation avec une diversité d'acteurs, qu'il s'agisse des apprenants, des enseignants, des éducateurs, des artistes et autres professionnels et praticiens de la culture, ou des communautés dans leur ensemble.

Cette deuxième Session thématique mettra en exergue une diversité de points de vue en vue de susciter la réflexion et des propositions concrètes pour orienter l'action collective vers un apprentissage équitable, accessible, de qualité, tout au long de la vie et dans tous les domaines, dans et à travers l'éducation culturelle et artistique.

Questions destinées à guider l'intervention de votre pays/institution :

- Quelles sont les perspectives pour élargir le concept d'espaces d'apprentissage ?
 Comment s'assurer notamment que les musées et autres espaces culturels puissent contribuer à un apprentissage efficace ?
- Quelles actions collectives pour favoriser la pleine participation des acteurs concernés à la conception et la mise en œuvre de politiques et de projets efficaces en matière d'éducation culturelle et artistique?
- Quelles approches innovantes pour renforcer les capacités des enseignants, des éducateurs, des professionnels et praticiens de la culture afin de garantir une éducation culturelle et artistique de qualité ?
- L'éducation culturelle et artistique requiert l'adoption de pédagogies et d'approches novatrices faisant usage de matériels éducatifs les plus appropriés et pertinents. Quelles sont les approches et les outils d'apprentissage les plus efficaces et transformateurs en mesure de refléter les façons locales d'accéder aux savoirs, d'être et de faire ?
- Pourriez-vous donner des exemples d'utilisation efficace de ressources culturelles comme outils d'apprentissage ?
- Quels sont les défis, les bonnes pratiques et les enseignements tirés de cette trajectoire vers une éducation axée sur les expériences culturelles locales et l'environnement immédiat des apprenants ?

<u>Session thématique 3</u> : Des compétences pour construire des futurs résilients, justes et durables

Face à un paysage mondial en évolution rapide, l'éducation culturelle et artistique est susceptible de développer des compétences et inculquer les connaissances, les attitudes et les valeurs nécessaires pour construire des futurs résilients, justes et durables. Il s'agit à la fois d'aptitudes et de compétences spécialisées pour le développement des talents, l'emploi et le travail décent dans les industries culturelles

et créatives, que de compétences générales en faveur d'une coexistence pacifique dans un monde dont les défis sont interdépendants.

Cette Session thématique permettra de susciter une réflexion de fond sur l'impératif du Cadre de l'UNESCO visant à stimuler la créativité, la pensée critique, l'innovation, les compétences sociales et émotionnelles, et d'autres compétences à travers l'éducation culturelle et artistique. Elle permettra également d'aborder les manières dont ces capacités fondamentales peuvent contribuer à répondre aux défis liés à la durabilité et à la construction de la paix. De l'éducation préscolaire à l'apprentissage tout au long de la vie, cette session mettra en exergue le rôle de la diversité culturelle, de l'engagement civique et des approches STIAM dans le développement de ces aptitudes et compétences essentielles pour l'avenir.

Questions destinées à guider l'intervention de votre pays/institution :

- Comment les systèmes éducatifs peuvent-ils s'appuyer sur la culture et les arts pour favoriser la créativité, l'esprit critique et l'innovation ?
- De quelles manières la diversité culturelle et l'engagement civique peuvent-ils être introduits dans les approches STIAM pour renforcer les compétences essentielles pour l'avenir?
- Comment l'éducation culturelle et artistique peut-elle contribuer à encourager la créativité et à dispenser un apprentissage social et émotionnel pour un avenir résilient, juste et durable ?
- Quelles sont les principales tendances et les progrès réalisés dans l'adaptation de l'éducation à l'évolution des besoins des apprenants et de la société?
- Quelles sont les recherches nécessaires dans ce domaine pour éclairer les politiques et les pratiques ?

<u>Session thématique 4</u> : L'institutionnalisation et la valorisation de l'éducation culturelle et artistique

La culture et des arts exercent un impact sur l'éducation et l'épanouissement global des sociétés. Il est essentiel d'en reconnaître et d'en renforcer la portée. Dans le domaine de l'éducation, il s'agit de replacer la culture – parfois marginalisée – au cœur des programmes d'enseignement et d'apprentissage, et ce dans toutes ses dimensions, en lui allouant une place de choix mais également des investissements suffisants, en particulier financiers. Cette démarche peut être soutenue par la reconnaissance formelle de la culture et des arts comme des domaines de connaissance en tant que tels permettant d'inculquer des aptitudes, des compétences et des valeurs fondamentales, notamment par le biais de la certification des professionnels et des praticiens de la culture exerçant le métier d'éducateurs dans des contextes d'éducation aussi bien formels, non formels qu'informels.

Cette Session thématique passera en revue les différentes formes de reconnaissance et de certification professionnelles et sociales, dans divers contextes, pour renforcer durablement le rôle de la culture et des arts dans l'éducation. Cette session permettra également d'aborder les dynamiques de collaboration visant à améliorer la qualité et la pertinence des écosystèmes de l'éducation culturelle et artistique.

Questions destinées à guider l'intervention de votre pays/institution :

- Comment mieux systématiser et valoriser la contribution de la culture et des arts à l'éducation et, plus largement, au développement des sociétés ?
- Comment la certification peut-elle fournir un soutien à la formalisation et la valorisation des écosystèmes de l'éducation culturelle et artistique sans encourir une certaine rigidité que l'institutionnalisation peut entraîner?

- Comment les acteurs et les institutions des domaines culturel et éducatif peuvent-ils renforcer leur collaboration afin d'améliorer la qualité et la pertinence de l'éducation culturelle et artistique et ainsi contribuer à améliorer la qualité de l'éducation en général, mais également à atteindre les objectifs sociétaux plus larges de l'ECA ?
- Quelles sont les actions clés nécessaires pour lutter contre la marginalisation de l'éducation culturelle et artistique dans les systèmes éducatifs, et plus largement, dans les sociétés ?
- Comment les processus d'institutionnalisation peuvent-ils garantir le respect de la diversité des apprenants et des éducateurs, ainsi que des manières de savoir, d'être et de faire ?
- Comment l'institutionnalisation peut-elle garantir que les établissements d'enseignement culturel et artistique restent dynamiques et constituent des espaces uniques pour la sauvegarde du patrimoine, la réflexion et la production créatives, la liberté d'expression, l'action, et l'autonomisation sociale?
- Comment l'institutionnalisation peut-elle garantir la diversité, la croissance et l'évolution du secteur culturel à long terme ?

<u>Session thématique 5</u>: L'éducation culturelle et artistique à travers les technologies numériques et à l'intelligence artificielle (IA)

L'intégration d'un large éventail de technologies numériques et de l'IA dans l'éducation culturelle et artistique – tels que les outils d'apprentissage de l'IA basés sur le texte, l'art généré numériquement ou les expériences artistiques virtuelles immersives – a ouvert une nouvelle ère de possibilités pour les éducateurs, les professionnels et praticiens de la culture et d'autres parties prenantes. Cette ère nouvelle encourage un engagement plus large et plus accessible dans les initiatives d'éducation culturelle et artistique.

Cependant, malgré leur potentiel de transformation, les technologies numériques soulèvent également une série de nouveaux enjeux et obstacles, allant de l'accès et des ressources à la vie privée, aux considérations juridiques et éthiques, ainsi qu'à la diversité des contenus en ligne. Cette session offrira un espace pour explorer, de manière nuancée et collaborative, les impacts qu'exercent les avancées numériques sur l'éducation culturelle et artistique.

Questions destinées à guider l'intervention de votre pays/institution :

- Comment les technologies numériques peuvent-elles contribuer à réduire les inégalités systémiques en matière d'accès à l'éducation culturelle et artistique ?
- Quelles sont les approches fondées sur des données probantes qui ont permis d'élargir l'accès aux technologies numériques pour l'éducation culturelle et artistique, en particulier au profit des personnes en situation de vulnérabilité ?
- Quel rôle les gouvernements peuvent-ils jouer pour répondre aux préoccupations largement connues liées à l'intégration de l'IA et d'autres technologies numériques dans les programmes d'éducation culturelle et artistique?
- Comment élargir les dynamiques de collaboration pour prendre en compte l'évolution des technologies et de l'IA dans l'éducation culturelle et artistique, en considérant à la fois les opportunités et les risques, et en garantissant une réglementation équilibrée des outils numériques?

- De quelles manières les capacités humaines peuvent-elles accompagner la cocréation et la diffusion de contenus numériques dans l'éducation culturelle et artistique, et enrichir l'expérience d'apprentissage tout en garantissant l'inclusion des créateurs, des détenteurs de patrimoine ou d'autres parties prenantes concernées ?
- Quelles stratégies peuvent-elles être employées pour promouvoir la diversité culturelle et linguistique en ligne ?
- Comment les systèmes et les établissements d'enseignement culturel et artistique peuventils continuer à répondre à l'étendue des technologies disponibles et à leur évolution rapide ?

<u>Session thématique 6</u>: Les partenariats et le financement en faveur de l'éducation culturelle et artistique

La garantie d'une éducation culturelle et artistique équitable, accessible, de qualité et pertinente tout au long de la vie appelle à repenser des paramètres clés tels que les partenariats et le financement. En outre, le spectre des partenariats doit être élargi en mettant en place des mécanismes dédiés, et en levant les contraintes que peuvent rencontrer certains acteurs, groupes et institutions, à tous les niveaux, pour que ces derniers puissent échanger, cocréer, collaborer et s'appuyer sur diverses ressources pour renforcer et développer l'éducation culturelle et artistique. Par ailleurs, davantage de ressources, en particulier financières, devraient être mobilisées, notamment en développant des mécanismes aux niveaux local, national, régional et mondial pour soutenir la conception et la mise en œuvre de programmes d'éducation culturelle et artistique durables et collaboratifs.

Cette Session thématique a pour but d'explorer des questions transversales, de fournir un espace de dialogue et de proposer des moyens concrets de concevoir des partenariats et lever le) financement nécessaire en faveur d'une éducation culturelle et artistique équitable, accessible, de qualité et pertinente tout au long de la vie et dans tous ses aspects.

Questions destinées à guider l'intervention de votre pays/institution :

- Avez-vous des exemples de nouvelles façons d'envisager les partenariats pour l'éducation culturelle et artistique ?
- Pourriez-vous donner des exemples d'approches innovantes pour mobiliser des ressources, en particulier financières, en vue d'accompagner des programmes collaboratifs d'éducation culturelle et artistique à long terme ?
- Quelles sont les lacunes communes, les défis persistants, les bonnes pratiques et les enseignements tirés lorsqu'il s'agit de repenser les partenariats et le financement d'une éducation culturelle et artistique équitable, accessible, de qualité et pertinente tout au long de la vie ?
- Quels sont les défis rencontrés lors de la mise en place d'une approche multi-acteurs dans le champ de l'éducation culturelle et artistique, et comment les relever ?

<u>Session thématique 7</u>: Le suivi, le travail de recherche et les données

La mise en place de mécanismes de recherche systématique, exhaustive, collaborative, interdisciplinaire et transdisciplinaire est essentielle pour renforcer l'élaboration des politiques publiques, ainsi que la mise en œuvre et le suivi d'une éducation culturelle et artistique équitable, accessible, de qualité et pertinente tout au long de la vie et dans tous ses aspects. Cela implique non seulement de renforcer les mécanismes de suivi et de recherche préexistants, mais aussi de mettre en place de nouvelles initiatives collaboratives et à long terme qui mobilisent diverses parties prenantes, et s'appuient sur les nouvelles technologies et d'autres avancées.

Cette Session thématique sera axée sur les efforts de recherche et de suivi, et les manières dont ils renforcent la construction de base de données probantes, développent les connaissances et affirment la place centrale de l'éducation culturelle et artistique au service de sociétés justes, inclusives et pacifiques.

Questions destinées à guider l'intervention de votre pays/institution :

- Comment la recherche durable, collaborative et interdisciplinaire peut-elle contribuer à une compréhension approfondie de l'impact qu'exerce l'éducation culturelle et artistique sur l'apprentissage individuel et collectif et, plus largement, sur la transformation sociale ?
- Quelles mesures incitatives de financement et d'accompagnement des initiatives de recherche peuvent-elles être mise en place pour fournir une base solide et pertinente en vue de l'élaboration de politiques publiques fondées sur des données probantes ?
- Quels types d'initiatives de recherche collaboratives et intergouvernementales pourraient être conçues pour garantir la pertinence et l'applicabilité des nouvelles données dans différents contextes sociaux et culturels au niveau mondial ?
- Comment les indicateurs peuvent-ils être adaptés pour saisir pleinement l'étendue des interventions en matière d'éducation culturelle et artistique, et leur impact ?
- Quel rôle la technologie peut-elle jouer pour améliorer la collecte, l'analyse et le suivi des données dans le domaine de l'éducation culturelle et artistique ?
- Comment maintenir une recherche solide pour assurer le suivi et l'évaluation à long terme de l'éducation culturelle et artistique ?

Listes d'orateurs

Les listes d'orateurs des Sessions thématiques ont été constituées en tenant compte des préférences d'intervention communiquées par les ministres ou vice-ministres des États membres et Membres associés, tout en assurant un équilibre géographique ainsi que, dans la mesure du possible, une représentation égale des ministres et vice-ministres de la Culture et de l'Éducation dans le cadre de chacune des Sessions thématiques, comme suit :

Mardi 13 février			
Horaire	Sessions thématiques parallèles	Sessions thématiques parallèles	
	Salle de conférence 4 A	Salle de conférence 4 B	
15h00 - 16h30	Session thématique 1A	Session thématique 1B	
	L'accès équitable à l'éducation culturelle	L'accès équitable à l'éducation culturelle	
	et artistique	et artistique	
16h30 - 18h00	Session thématique 2A	Session thématique 2B	
	L'apprentissage de qualité et pertinent	Apprentissage de qualité et pertinent	
	tout au long de la vie dans et à travers la	tout au long de la vie dans et à travers	
	diversité culturelle	diversité culturelle	
Mercredi 14 février			
Horaire	Sessions thématiques parallèles	Sessions thématiques parallèles	
	Salle de conférence 4A	Salle de conférence 4B	
10h00 - 11h30	Session thématique 3A	Session thématique 3B	
	Des compétences pour construire des	Des compétences pour construire des	
	futurs résilients, justes et durables	futurs résilients, justes et durables	
11h30 - 13h00	Session thématique 4A	Session thématique 4B	

	L'institutionnalisation et valorisation de	L'institutionnalisation et valorisation de
	l'éducation culturelle et artistique	l'éducation culturelle et artistique
14h30 - 16h00	Session thématique 5A	Session thématique 5B
	L'éducation culturelle et artistique à	L'éducation culturelle et artistique à
	travers les technologies numériques et	travers les technologies numériques et
	l'intelligence artificielle (IA)	l'intelligence artificielle (IA)
16h00 - 17h30	Session thématique 6A	Session thématique 6B
	Les partenariats et le financement en	Les partenariats et le financement en
	faveur de l'éducation culturelle et	faveur de l'éducation culturelle et
	artistique	artistique
Jeudi 15 février		
Horaire	Sessions parallèles thématiques	Sessions parallèles thématiques
	Salle : Salle de conférence 4A	Salle : Salle de conférence 4B
9h00 - 10h30	Session thématique 7A	Session thématique 7B
	Suivi, recherche et données	Suivi, recherche et données

Format de la séance

- Chaque Session thématique débutera par un panel ministériel qui sera suivi d'un segment de dialogue auquel l'ensemble des participants (y compris les représentants des États membres, des Membres associés ainsi que les Observateurs) pourront prendre la parole. Les participants souhaitant prendre la parole pendant le segment de dialogue sont invités à transmettre une demande au Secrétariat de l'UNESCO (wccae2024@unesco.org) en amont de la Conférence mondiale en vue de préparer les listes de prise de parole.
- Deux Sessions thématiques se tiendront en parallèle, de manière simultanée, dans les Hall 4A et Hall
 4B, dans le but de faciliter les interventions et fournir un espace de dialogue sur les thématiques prioritaires.
- Modération: Le modérateur facilitera la prise de parole par chacun des intervenants au cours de la Session thématique.
- Panel ministériel: Les ministres ou vice-ministres des États membres et des Membres associés seront invités à intervenir au cours d'un panel ministériel de la Session thématique concernée.
- **Segment de dialogue** : Les Observateurs disposeront d'un temps de parole de deux minutes au cours d'un segment de dialogue qui fera suite au panel ministériel.
 - Les demandes de prise de parole doivent être transmises en amont de la Conférence mondiale.
 Pour ce faire, les participants sont priés de manifester leur intérêt par courrier électronique au Secrétariat à l'adresse suivante : wccae2024@unesco.org.
 - Les interventions au cours du segment de dialogue des Sessions thématiques respecteront l'ordre suivant : (i) représentants des États membres et des Membres associés, (ii) et observateurs (États non membres, OIG, ONG et autres entités concernées).

Scénario

- 1. Au début de chaque Session thématique, les ministres et vice-ministres des États membres et des membres associés participant au panel ministériel seront invités par le modérateur à prendre place sur la scène.
- 2. Le modérateur invitera chaque orateur du panel ministériel, constitué des ministres ou viceministres désignés, à prendre la parole, à tour de rôle, pour une intervention de 4 minutes, conformément à l'ordre des interventions. Les orateurs seront invités à rester assis sur le podium pendant toute la durée de la Session thématique, y compris pendant leur intervention respective.
- **3.** Suite au panel ministériel, le modérateur ouvrira le segment de dialogue, en invitant les représentants préinscrits (autres que les ministres ou les vice-ministres) à prendre la parole depuis l'audience (2 minutes maximum par intervention), conformément à la liste d'orateurs établie.

Interventions ministérielles

- Durée de l'intervention: La durée des interventions des ministres et des vice-ministres sera de 4 minutes. Si un État membre décide de désigner deux ou plusieurs représentants de niveau ministériel pour intervenir au cours du panel ministériel, le temps total de l'intervention pourra être prolongé à 5 minutes.
- Les interventions porteront sur le thème de la session thématique et pourront mettre en évidence les principales priorités, ainsi que les défis, les domaines de réussite et les enseignements tirés des expériences nationales plutôt que de fournir une vue d'ensemble des politiques nationales en vue de soutenir une réflexion globale et prospective sur l'éducation culturelle et artistique et d'informer la mise en œuvre du futur Cadre de l'UNESCO pour l'éducation culturelle et artistique.
- Langues: Les interventions pourront être effectuées dans l'une des six langues officielles des Nations Unies (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe).

Messages vidéo préenregistrés

Si la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation culturelle et artistique se tiendra principalement en présentiel, certaines sessions thématiques pourront permettre de projeter un nombre limité d'interventions qui seront délivrées par les ministres sous la forme d'un message vidéo préenregistré. Veuillez trouver les indications pour les messages vidéo ci-dessous.

- Durée: Les messages vidéo ne pourront dépasser une durée de 4 minutes pour les Ministres, et de 2 minutes pour les Observateurs, au même titre que les interventions en présentiel.
- Format: Un format de prise de vue en plan rapproché est recommandé. Lorsque l'intervention enregistrée est réalisée dans une autre langue que l'anglais, il est recommandé d'insérer des soustitres en anglais dans la vidéo, ainsi que le nom et le titre institutionnel de l'orateur. Les messages vidéo préenregistrés doivent être fournis au format. MP4 ou .AVI.
- Langues: Les messages vidéo doivent être enregistrés dans l'une des six langues officielles des Nations Unies (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe).
 La transcription et/ou la traduction du discours en anglais doit être jointe au fichier du message vidéo à transmettre à l'UNESCO avant le 11 février 2024 à l'adresse wccae2024@unesco.org.

Informations logistiques

- Arrivée: Les intervenants de chaque Session thématique sont invités à se rendre en salle au moins
 10 minutes avant le début de la séance.
- Dépôt des présentations/documents de référence: Les orateurs qui prévoient de présenter des diapositives ou d'autres formes de médias à l'écran pendant l'intervention sont priés de les déposer au moins 30 minutes à l'avance dans la salle réservée aux orateurs, située à l'entrée principale du hall 4 (voir le plan fourni en annexe). Un technicien sera présent dans la salle des orateurs pendant toute la durée de la conférence.
- Salles de conférence: Les Sessions thématiques se dérouleront simultanément dans les salles de conférence 4A et 4B. Dans l'éventualité où l'audience des salles des Sessions thématiques venait à être complète, les Sessions thématiques seront également retransmises en direct (langue source – floor) dans deux autres salles d'écoute (Halls 4C 1 & 2).
- **Plan de table :** Les deux premières rangées de sièges de chaque salle seront réservées aux délégations des ministres et vice-ministres intervenants (max. 3 participants par délégation).
- Interprétation : L'interprétation simultanée sera assurée dans les six langues officielles de l'ONU. Des casques individuels seront mis à disposition dans chacune des deux salles.

Annexe

Plan de la salle de conférence 4

